

Don du 8ème bataillon de la Drôme pour les parents des défenseurs de la patrie transmis par Rougemont, en mission à l'armée du Rhin, lors de la séance du 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794)

Ignace Rougemont

Citer ce document / Cite this document :

Rougemont Ignace. Don du 8ème bataillon de la Drôme pour les parents des défenseurs de la patrie transmis par Rougemont, en mission à l'armée du Rhin, lors de la séance du 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 366-367;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17205_t1_0366_0000_11

Fichier pdf généré le 07/10/2019

la Convention de leur parfait dévouement et de leur obéissance la plus constante à ses décrets, lui disent que, quoiqu'ils ne remplissent plus la place de surveillance, ils ne cesseront pas de surveiller. C'est, disent-ils, le devoir des vrais républicains; nous le remplissons, nous vous le jurons.

Mention honorable, insertion au bulletin (30).

[*Les membres du comité révolutionnaire de Châtillon-sur-Chalaronne à la Convention nationale, du 6 vendémiaire an III*] (31)

Liberté Egalité
Vive la République

Citoyens représentans,

Que les aristocrates, les malveillants ne s'imaginent pas échapper à nos regards quoique nous ne remplissons plus la place de surveillands. Qu'ils sachent que nous les avons veillés et que nous les veilleront encore. C'est le devoir des vrais républicains. Nous vous le jurons en commençant cette nouvelle année et c'est nous croyons ne pas mieux faire ainsi que de vous assurer du plus parfait dévouement et de l'obéissance la plus aveugle à tous vos décrets fondés sur les droits de l'homme.

FOURAT, *président*,
CHABANEL, LACROIX, DENGRAN, RIGOLET,
BACCONNIER, MURILLON, GAY.

22

Le représentant du peuple Fousseidoire, en mission dans les départemens des Haut et Bas-Rhin, fait passer à la Convention une somme de 336 L 5 s., fruit d'une collecte civique que la petite commune de Rothau, au bas de la Roche, district de Benfeld [Bas-Rhin], offre à la patrie, et qu'elle destine à la construction des vaisseaux de guerre de la République. Cette offrande est accompagnée d'une adresse simple et patriotique.

Mention honorable, insertion au bulletin (32).

[*Fousseidoire, représentant du peuple, à la Convention nationale, de Strasbourg, le 10 vendémiaire an III*] (33)

Citoyens collègues,

La société populaire de la petite commune de Rothau au bas de la Roche, district de Ben-

(30) P.-V., XLVII, 7. Bull., 24 vend. (suppl.).

(31) C 321, pl. 1345, p. 14.

(32) P.-V., XLVII, 7. Bull., 17 vend.; Bull., 25 vend. (suppl.); C. Eg., n° 782; M. U., XLIV, 281.

(33) C 321, pl. 1341, p. 22. L'adresse n'est pas conservée dans la série C.

feld, vient de me faire parvenir une somme de 336 L 5 s. qu'elle destine à la construction des vaisseaux de guerre de la République. Je vous transmets donc cette somme, fruit d'une collecte civique, afin de remplir le voeu de cette société; mais je crois devoir joindre à l'envoi que je vous fais l'adresse qui l'accompagnait.

Cette adresse n'est point rédigée selon les strictes règles de l'art, mais lorsque vous en entendrez la lecture, vos âmes seront émuës par ces délicieux sentimens qu'inspire seul le vrai patriotisme.

Salut et fraternité.

FOUSSEIDOIRE.

23

Les représentans du peuple Pocholle et Charlier, en mission à Commune-Affranchie, font passer à la Convention nationale le buste de Châlier en salpêtre, dont l'artiste Chinard, qui a eu la double gloire d'être couronné à Rome pour ses talents, et enfermé dans les prisons du pape, pour son patriotisme, fait hommage à la Convention. Le même artiste prépare le buste du fondateur de la liberté romaine: il ne demande, pour prix de ses travaux, qu'un regard des représentans du Peuple français.

Insertion au bulletin (34).

[*Pocholle et Charlier, représentans du peuple, à la Convention nationale, de Commune-Affranchie, le 12 vendémiaire an III*] (35)

Citoyens collègues,

Nous vous envoyons le buste de Châlier en salpêtre. Chinard qui en est l'auteur a eu la double gloire d'être couronné à Rome pour ses talents et enfermé dans les prisons du pape pour son patriotisme. Cet artiste ne demande pour prix de son travail qu'un regard de la Convention nationale. Il prépare le buste de Brutus dans la même matière, il vous en fera l'hommage et rendra cet ouvrage digne du fondateur de la liberté romaine et des représentans du peuple français.

Salut et fraternité.

CHARLIER, POCHOLLE.

24

Le représentant du peuple Rougemont, envoyé pour l'embrigadement près l'armée

(34) P.-V., XLVII, 8. Bull., 17 vend.; *Moniteur*, XXII, 172; C. Eg., n° 782; F. de la Républ., n° 17; *Gazette Fr.*, n° 1010; J. Fr., n° 742; *Mess. Soir*, n° 780; M. U., XLIV, 248.

(35) C 321, pl. 1338, p. 15.

du Rhin, fait passer à la Convention nationale une somme de 215 L que le huitième bataillon de la Drôme destine au soulagement des parens des braves défenseurs de la patrie. Ils y joignent un écu de 6 L, une paire de boucles de jarretières et une paire de boutons de manche, le tout en argent, pour les faire passer au creuset national.

Mention honorable, insertion au bulletin (36).

[Rougemont, représentant du peuple, au président de la Convention nationale, de Strasbourg, le 22 fructidor an II] (37)

Citoyen président,

Je t'envoie cy-inclus la somme de deux cent quinze livres qui m'a été remise par les officiers du cy-devant 8^{ème} bataillon de la Drôme, faisant aujourd'hui partie de la 15^{ème} demi-brigade d'infanterie légère. Ils destinent cette somme au soulagement des parents des braves déffenseurs de la République.

Ils y joignent encore un écu de six livres avec une paire de boucles de jarretière, une paire de boutons de manche en argent, pour les faire passer par le creuset national.

Je t'invite à en faire part à la Convention nationale.

Salut et fraternité.

ROUGEMONT.

Je t'annonce avec plaisir que ma mission est enfin terminée et que je pars demain pour me rendre dans le sein de la Convention.

25

La société populaire de Chinon-la-Montagne [ci-devant Château-Chinon], département de la Nièvre, fait part à la Convention nationale qu'elle a armé, monté et équipé deux de ses membres, qui ont volé à l'armée des Pyrénées Orientales.

Elle annonce que le district de Chinon a déjà fourni 8 000 livres de salpêtre, et que l'exploitation de ce sel y est toujours dans une grande activité.

Elle invite la Convention à rester à son poste, à diriger toujours d'une main ferme le char de la révolution, à terrasser tout ce qui lui résiste, et jure de la seconder, et de ne reconnoître d'autre point de ralliement qu'elle.

Mention honorable, insertion au bulletin (38).

(36) P.-V., XLVII, 8. Bull., 17 vend.; C. Eg., n° 782; M. U., XLIV, 281.

(37) C 321, pl. 1341, p. 21.

(38) P.-V., XLVII, 8. Bull., 17 vend. (suppl.); Bull., 24 vend. (suppl.).

[La société populaire de Chinon-la-Montagne à la Convention nationale, du 1^{er} vendémiaire an III] (39)

Citoyens représentans,

Nous vous annonçâmes, il y a quelques mois, que nous montions, armions et équipions deux de nos membres, qui en vrais Jacobins, s'étoient offerts généreusement à voler à la défense de la Patrie. Brulans d'impatience de partager les dangers et la gloire de nos braves frères d'armes, ils se sont rendus à l'armée des Pyrénées Orientales, où ils ont été incorporés dans un régiment de hussards. Ils ont, en nous quittant, juré de revenir vainqueurs, ou de périr en défendant la cause de la liberté. Ils sont français, ils sont républicains, ils tiendront leur serment.

Nous vous annonçons aussi avec une vive satisfaction, qu'il a déjà été fabriqué dans ce district huit mille livres de salpêtre; et que cette importante exploitation y est dans une grande activité.

Pour vous, dignes représentans, qui travaillez avec un zèle infatigable à consolider le bonheur du peuple dont vous avez toute la confiance. Vous qui avez sauvé tant de fois la patrie, restés inébranlables à votre poste: dirigés toujours d'une main ferme et vigoureuse le char de la révolution, terrassés, fondroyez tout ce qui lui résiste. Nous vous seconderons de toute l'énergie de notre patriotisme; et la Convention nationale sera toujours notre seul point de ralliement.

BENURUE, président,

MOROI, DEJON, LAVALETTE, secrétaires.

26

Le comité révolutionnaire du district de Rouen [Seine-Inférieure] annonce qu'il vient d'être formé en exécution de la loi du 7 fructidor; il félicite la Convention nationale sur l'attitude ferme et imposante qu'elle a déployée à l'époque et depuis la défaite du tyran Robespierre; il jure haine aux malveillans, quels qu'ils soient; et son seul cri de ralliement sera toujours: *Vive la République! vive la Convention nationale!*

Mention honorable, insertion au bulletin (40).

[Le comité révolutionnaire du district de Rouen à la Convention nationale, du 12 vendémiaire an III] (41)

Citoyens représentans,

Le comité révolutionnaire du district de Rouen vient d'être formé en exécution de la loi

(39) C 322, pl. 1352, p. 11.

(40) P.-V., XLVII, 9. Bull., 24 vend. (suppl.).

(41) C 321, pl. 1345, p. 13.